

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240522-D202442-DE  
Reçu le 27/05/2024

délibération :  
D\_2024\_4\_2

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Création de poste  
statutaire suite aux  
avancements de grade 2024**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Frédéric ARTAUD

Le Conseil Municipal par délibération n°2024-4-01 a validé les ratios d'avancement de grade.

Après vérification de la situation des agents titulaires de la collectivité, il s'avère qu'un agent pourra bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2024.

Il est nécessaire de créer le poste correspondant au nouveau grade qui n'existe pas dans le tableau des effectifs.

Dorénavant, les avancements de grade s'appuient sur les « Lignes Directrices de Gestion » définies par la collectivité, et ne sont plus examinées par la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe de catégorie C à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires annualisées et ce à compter du 20 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe de catégorie C à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires annualisées et ce à compter du 20 juin 2024.

**Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 27/05/2024

